



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 SEPTEMBRE 2019

### **1. Statuts de la Communauté de Communes**

Le conseil adopte la proposition du conseil communautaire de conserver les compétences suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Équipements culturels, sportifs et l'enseignement élémentaire et pré-élémentaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

### **2. Convention avec la Communauté de Communes**

Le gymnase a été réintégré dans le giron communal, les zones d'activités économiques ont été transférées. Le multi-accueil est mis à disposition de la Communauté de Communes grâce à une convention qui arrive à échéance.

Le conseil accepte le renouvellement de cette convention.

### **3. Modification des statuts de Eaux-de-Vienne-SIVEER**

La loi NotRe a imposé le transfert de la compétence eau-assainissement aux EPCI sauf si une minorité de blocage intervient entraînant de fait une modification des statuts. Le conseil valide ces statuts.

### **4. Cession de parcelles**

Suite à la demande de la propriétaire du lot n°5 le conseil accepte la rétrocession de petites parcelles en tenant de celles où passent les réseaux qui resteront propriété communale.

### **5. Cession de logements locatifs**

Les logements sociaux construits depuis plus de 10 ans, ont la possibilité d'être vendus aux locataires. Un avis est soumis au Conseil municipal qui avait émis le souhait de vente après 20 ans de présence. Cette délibération est discriminatoire et doit être retirée.

Le conseil décide de donner un avis favorable pour la vente de deux logements par an.

### **6. Personnel communal**

Le conseil accepte de créer et de supprimer des postes permettant aux agents qui remplissent les conditions d'avancer de grade et de bénéficier d'une promotion interne.

### **7. 30<sup>e</sup> anniversaire de la Charte des Communes Rurales d'Europe**

Compte tenu du caractère imprécis des dépenses engagées pour cette manifestation, le Conseil accepte de créer un compte 6232-1 au budget général.

### **8. Échanges européens**

Dans le cadre des activités de la Charte, Tizno réunit un groupe de travail sur la thématique des actions en faveur de la jeunesse. Mesdames Auger et Blandineau, impliquées dans ce domaine, sont pressenties pour y participer. Le Conseil décide de prendre en charge les frais de déplacement.

## **9. Motion liée aux fermetures de trésoreries**

La Direction Générale des Finances Publiques a engagé une réorganisation de ses services qui tend à supprimer les trésoreries dans tous les chefs-lieux de canton, dont celle de Neuville. Seuls resteraient trois pôles : Poitiers, Châtelleraut et Montmorillon.

Le Conseil demande au gouvernement le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité.